

RÉSUMÉ

PLFSS

1) Assurance maladie :

- ▶ **Déficit :**
- ▶ **Les avantages fiscaux.**
- ▶ **Les recettes supplémentaires et affectations.**
- ▶ **Les nouvelles recettes fiscales affectées au régime général :**

2) Personnes âgées et retraites.

- ▶ **Recettes affectées au régime vieillesse.**
- ▶ **Favorisation du travail des séniors.**

3) Handicapés.

- ▶ **Les enfants.**
- ▶ **Les adultes.**

4) Hôpitaux.

5) Médecine.

6) Branche famille.

- ▶ **Mesures de revalorisation.**
- ▶ **Mesures d'économie.**

7) Accident du travail.

8) Fraudes.

Le déficit de la sécurité sociale va s'élever à 11,7 Md €. La branche famille, la branche accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) et le fond de solidarité vieillesse (FSV) reviennent à l'équilibre en 2008. L'assurance maladie et la branche vieillesse restent fortement déficitaires en 2008.

1) Assurance maladie.

► **Déficit** : 7,1 Md €.

► **Les avantages fiscaux.**

La loi « Travail, emploi et pouvoir d'achat » conduit à la mise en place, au 1er octobre 2007, d'une exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires.

► **Les recettes supplémentaires et leurs affectations.**

En 2008, la Sécurité Sociale bénéficiera de 2 milliards de recettes nouvelles dont près de 1,6 milliard d'euros pour le seul régime général.

PRÉLEVEMENTS	AFFECTATIONS en Millions d'€				
	MALADIE	AT/MP	VIELLESSE	FAMILLE	TOTAL
Indemnités de mise à la retraite d'office			300		300
Hausse de la contribution sur les préretraites d'entreprise			80		80
Taxe sur le chiffre d'affaire des laboratoires pharmaceutiques	100				100
Augmentation de la taxe sur les grossistes	40				40
Suppression de l'exonération de cotisation ATMP		180			180
Prélèvement des contributions sociales sur les dividendes	700		40	130	870
taxation sociale des stock-options	250				250
TOTAL	1090	180	420	130	1 820

◆ Le gouvernement s'est engagé à épurer la dette de l'Etat contractée auprès du régime général. Il affectera près de 900 millions d'euros supplémentaires au régime général en 2007 et près de 500 millions d'euros en 2008.

◆ Les exonérations pour les organismes d'intérêt général dans les zones de revitalisation rurales sont revues.

► Les nouvelles recettes fiscales affectées au régime général :

RECETTES FISCALES	APPORTS en Milliards d'€
Recettes du panier fiscal (avant mesures nouvelles) (1)	21,2
Mesures nouvelles	
Au titre du financement des allègements généraux (2)	1,5
Droits tabac	0,6
Taxe sur les salaires	0,6
Droits de licence sur les débitants de tabacs	0,3
Au titre des exonérations de cotisations salariales et patronales sur les heures supplémentaires (3)	4,1
Taxe sur les véhicules de société	0,6
Contribution sociale sur les bénéfices	1,4
TVA brute alcool	2,1
Total (4=2+3)	5,6
Recettes Panier Fiscal (après mesures) (1+4)	26,9

2°) Personnes âgées et les retraites.

► Recettes affectées au régime vieillesse.

POSTES	CRÉDITS en milliards d'€
Évaluation et orientation personnalisées des personnes handicapées	14,09
Incitation à l'activité professionnelle	2,34
Ressources d'existence	5,71
Compensation des conséquences du handicap	15,7
Personnes âgées	8
Pilotage du programme	6

► **Favorisation du travail des séniors.**

Le déficit de la branche vieillesse du régime général dépasse 5,11 Md €.

Différentes mesures :

- Taxation des préretraites d'entreprises ;
- Taxation des indemnités de mise à la retraite ;
- Assujettissement des allocations de préretraite à la CSG au taux de 7,5 %

3) Handicapés.

► **Les enfants.**

Création de :

- 22 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ;
- 12 Centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) ;
- 1 250 places de Services d'éducation spéciale et de soins à domicile ;
- 300 places pour les autistes ;
- 150 places pour les polyhandicapés ;
- 300 places en Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) ;
- 200 places pour déficients intellectuels.

◆ Le bénéfice de la prestation de la compensation du handicap est étendu aux enfants de – de 20 ans.

◆ Les familles des enfants Handicapés pourront bénéficier de l'allocation de base de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé d'un complément D'AEEH ou de la Prestation de la Compensation du Handicap.

► Les adultes.

Création de :

- 2 600 places en Maisons d'accueil spécialisé (MAS)/Foyers d'accueil médicalisé (FAM) ;
- 225 places d'accueil temporaire fourniront un répit aux aidant-familiaux. Ces places seront en priorité destinées aux handicapés autistes, polyhandicapés et handicapés psychiques ;
- la médicalisation de 500 places de foyers de vie et de foyers occupationnels ;
- 2 100 places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

4) Hôpitaux.

- ◆ La loi prévoit une convergence entre les tarifs des hôpitaux et ceux des cliniques ;
- ◆ Les hôpitaux et cliniques seront rémunérés à l'acte médical en fonction d'une tarification des différents actes et non plus d'une dotation budgétaire.
- ◆ Des groupements de coopération sanitaire (GCS) de territoires pour mutualiser les moyens des établissements seront mis en place ;
- ◆ Des places en maison de retraite seront créées ;
- ◆ Les dépenses de transport sanitaire seront plus sévèrement contrôlées ;
- ◆ L'effort en direction des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sera accentué.

5) Médecine.

- ◆ Les patients doivent être informés des dépassements d'honoraires.

6) Branche famille.

► Mesures de revalorisation :

- ◆ Revalorisation de 1% des prestations familiales.
- ◆ Augmentation de 50 € du complément « mode de garde » de la PAJE les revenus les plus modestes.

► Mesures d'économie :

- ◆ LA P.A.J.E. ne concerne plus que les enfants âgés de 3 à 6 ans ;
- ◆ Création d'un âge unique pour la majoration des allocations familiales (-80 M €) ;

7) Accident du travail.

Revalorisation des indemnisations des victimes ou ayants droit d'accident du travail quelque soit la date de l'accident.

8) Fraudes.

Renforcement du contrôle des arrêts de travail, de certaines dépenses Maladie et du travail dissimulé.